Protection de l'enfance
XIX–XX^e siècles

Pour citer cet article :

Duché (Émile), « De l'industrie des nourrices et de la mortalité des petits enfants dans le département de l'Yonne », *l'Annuaire de l'Yonne pour 1868*, pp. 15-17. In Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, Paris, PUF, 1990, pp.99-100.

Le dialogue s'engage entre le notable rural et la nourrice :

«— Ma brave femme, lui dis-je, où donc avez-vous pris toute cette marmaille ?
— Mon cher Monsieur, il y en a la moitié à moi et la moitié aux autres.
— Combien avez-vous d'enfants vous appartenant ?
— J'en ai eu douze ; il m'en reste encore neuf. Mon plus vieux a tiré l'an passé ; il est soldat en Afrique. Mon plus jeune n'a que treize mois ; il dort là derrière avec un petit de Paris que j'ai été chercher à la Saint-Jean qui est passée.
— Et combien avez-vous de nourrissons ?
— J'en ai quatre en ce moment... deux qui tètent et deux qui boivent.
— Et combien gagnez-vous... ?
— Hélas [...] pas grand chose ! les deux plus petits me rapportent chacun 12 francs par mois, les autres sont à 6 francs : un peu plus de 20 sous par jour. C'est peu quand il faut tout acheter : le sucre, le savon, la chandelle et le pain...
— Mais votre mari, que fait-il ?
— Mon mari travaille à la journée, chez les propriétaires. Il gagne 25 sous l'hiver et 40 sous l'été. Il a bon appétit, et nos enfants de même. Si peu qu'il vienne de maladie, ça nous met tout de suite en arrière.
— Depuis quand faites-vous ce métier de nourrice ?
— Voilà 22 ans que j'ai eu mon premier : depuis ce temps-là, j'en ai pris tous les ans et j'en suis à mon soixantième.
— Comment ! vous avez pu allaiter 60 enfants ?
— Oh ! Monsieur, ils n'ont pas tous tété. Beaucoup de gens me les donnaient pour les élever à boire ; ils n'en venaient pas moins bien que les autres ; sur les 60, je n'en ai guère perdu qu'une dizaine, et c'est bien peu si l'on songe que beaucoup d'entre eux n'avaient pas la vie à deux jours quand on me les donnait»[296].